

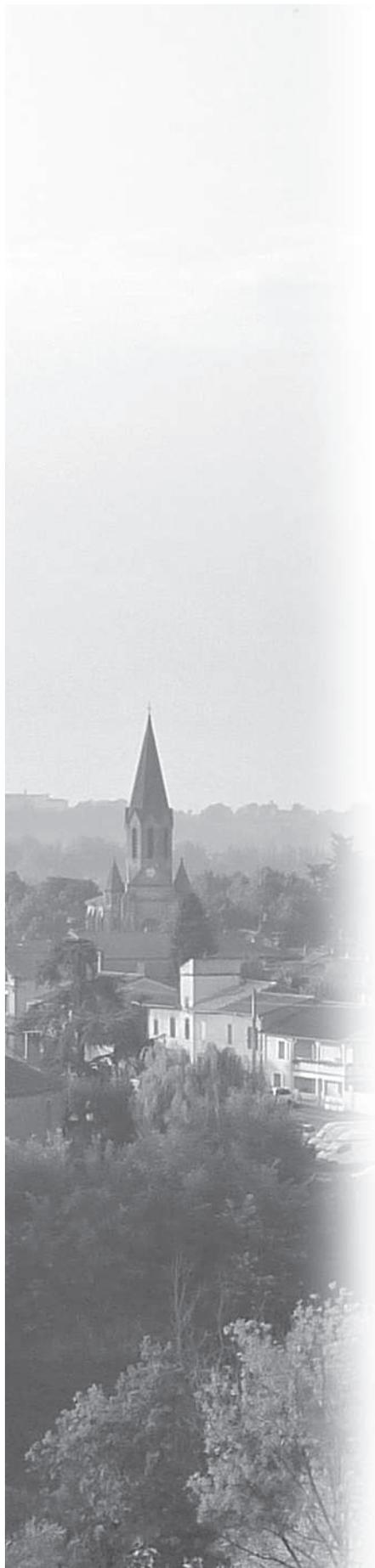


« L'avenir m'intéresse
car c'est là que j'ai
l'intention de passer
ma vie »

Woody Allen



**Le 23 avril
votez !**



[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3 à 5
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 6 à 9
Le rapport 2016 sur le prix et la qualité de l'eau est en ligne	p 9
Amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux	p 9
Lutte contre les chenilles processionnaires	p 10
Nos agents à l'honneur	p 11 & 12
Le Grand Albigeois met en ligne les documents d'urbanisme de ses communes	p 13
Le vote par procuration	p 14 & 15
Les pièces obligatoires pour voter	p 16
Grand loto de l'ADMR	p 16
Activité printanière pour «Les Amis de l'Ecole»	p 16
Les rendez-vous de la Clé des Champs	p 17 & 18
Marssac en fête	p 18 & 19
Cinéma en plein air	p 18
Le Club des Aînés ruraux	p 20
8 mai 1945	p 20
Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962	p 20 & 21
Un grand merci à nos annonceurs	p 22
Carnaval à l'école maternelle	p 23 & 24
Passage de flambeau à la station-service	p 25
Marché des créateurs	p 25
Marssac Rugby XIII	p 26
Marssac Aventure en nocturne	p 26
Bibliothèque «La Vieille Cantine»	p 27
Numéros utiles	p 27
Frelons asiatiques : il est temps de faire des pièges	p 28

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

..... **TOUT EN COULEUR**

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le Journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin :
pascal.crepin@wanadoo.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 80 41 20 42

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



ZAC du Bourdelas : les travaux continuent
Pelles et camions s'activent depuis plusieurs semaines déjà dans la ZAC du Bourdelas pour aménager la nouvelle rue Louise Weiss. Les travaux sur les réseaux secs et les réseaux humides sont



terminés et c'est l'entreprise Eurovia qui a pris le relais pour la réalisation de la voirie. Les travaux touchent à leur fin. La rue sera en sens unique et permettra de desservir 9 lots dont 5 sont d'ores et déjà réservés.



Travaux d'assainissement au lotissement de la Source

L'entreprise S2Tp termine la réalisation du poste de refoulement situé au bout du chemin de Durestat. Cet équipement doit permettre, à l'avenir, le transfert des effluents du lotissement de la Source vers le lotissement Beau site. Ce chantier, sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération, s'inscrit dans le cadre d'une opération plus large visant à améliorer les systèmes d'assainissement des eaux usées des lotissements de La Source et Beau Site.



Entretien de la voirie au lotissement Saint Martin

Les agents voirie de l'agglomération sont intervenus pour des travaux d'entretien dans la rue Saint-Martin. Le rebouchage des trous et la pose d'un monocouche ont donné une nouvelle jeunesse à cette chaussée qui était particulièrement abîmée.



Attention aux randonneurs !

Six panneaux ont été installés le long du chemin de Dominique afin de renforcer la sécurité des randonneurs lorsque le trajet les oblige à traverser une départementale. Ils ont été mis en place, au lieu-dit La Birbal, route de Lagrave, sur la RD 30, lieu-dit Tourtignac et sur la RD 31, lieu-dit Tourseilles.

Complexe omnisports : avancement des travaux



Le chantier touche à sa fin

La température intérieure ayant gagné quelques degrés, le sol sportif a enfin pu être posé dans la halle de sport (1 100m²). Le traçage des terrains est également terminé. La salle permettra la pratique du volley, du hand, du basket, du badminton et du tennis dans les normes. Il reste à terminer la peinture des murs et à installer les gradins rétractables.

Dans le dojo, tatamis, sous-tapis et protections murales seront installés début avril.

Les travaux d'aménagement extérieurs restent, pour leur part, très dépendants de la météo. La pose des enrobés du parking est en cours. Sur l'arrière du bâtiment, des travaux de terrassement sont programmés pour la fin du mois et un grillage de protection sera installé le long de la voie ferrée.



Bientôt l'ouverture

?

Ne le cachons pas, nous espérons bien ouvrir notre complexe en février ! Mais les aléas du chantier nous ont obligés à décaler notre calendrier de deux mois. L'ouverture se fera donc courant mai et nous prévoyons une inauguration fin juin pour permettre aux marssacois de découvrir bien vite ce superbe équipement sportif.

Les travaux sur notre commune



Dépose de la dernière cabine téléphonique publique

L'entreprise Sogetrel, mandatée par la société Orange, a procédé à l'enlèvement de la dernière cabine téléphonique du village, avenue d'Albi.



Plus de sécurité pour les enfants du CLAE

Nos agents ont installé une clôture interdisant l'accès d'une partie de la cour du CLAE, sur l'arrière de la cuisine. Ces travaux ont été décidés suite à la visite du médecin de la PMI qui nous a alertés sur les risques encourus par les très jeunes enfants du fait de la présence de nombreux angles saillants dans cet espace.



Aménagement du rond-point Lamartine

Ce beau rond-point qui marque l'entrée de notre village fait l'objet de soins attentifs de la part des élus et des agents espaces verts.

- CONSEIL MUNICIPAL n° 17/012

Compte-rendu de séance
Séance du 27 février 2017
19 h 00

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept février, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoint

Fanny BOULZE, Jean-Pierre CASSAGNES, Morgane DESMAZES, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Christelle CARRIERE représentée par Anne-Marie ROSÉ

Jacqueline DÉIDE-ROBERT représentée par Dominique FERRIERE

Elise FARGIER représentée par Fanny BOULZE

Michel GASC représenté par Myriam DELARUE

Jean-Pierre PUJOL représenté par ²Jean-Pierre CASSAGNES

Thierry STEFANON représenté par Jean GUILHEM

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017.

Le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Communauté d'Agglomération

1 Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Cimetière

2 Rachat de concession au columbarium

Personnel

3 Augmentation du temps de travail d'un agent administratif

4 Modification du tableau des effectifs

Finances

5 Avenants au marché du complexe omnisports

Questions diverses

1 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'AGGLOMERATION DU GRAND ALBIGEOIS

Présentée par Madame Anne-Marie ROSÉ.

DÉLIBÉRATION :

Le 17 décembre 2015, le conseil communautaire de l'Albigeois a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération Albigeoise.

Je vous rappelle que le PLUi sera, avec le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'outil au service des projets d'aménagement et des actions de développement de notre territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

L'élaboration du PLUi doit répondre aux objectifs suivants que nous avons fixés au moment de sa prescription :

- en matière de développement du territoire
- traduire le projet de territoire de l'agglomération albigeoise visant un développement démographique et économique,
- créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Albigeois,
- organiser et mailler les espaces économiques, de transferts de technologie, de recherche et d'enseignement ;

- en matière d'aménagement de l'espace
- accompagner les évolutions démographiques en garantissant un niveau d'accueil et de services particulièrement qualitatif et adapté en matière d'habitat et d'équipements publics,
- rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des modes de vie et d'habitat en milieu agricole, prise en compte de l'environnement et qualité urbaine, patrimoniale, architecturale et paysagère,
- optimiser le potentiel constructible des espaces urbanisés actuels, limiter la consommation foncière et l'étalement urbain ;
- optimiser la réhabilitation du bâti existant en permettant le développement de l'habitat y compris par des changements de destination ;

- en matière patrimoniale et identitaire
- préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales et identitaires de notre territoire tout en favorisant des projets contemporains qualitatifs, l'ensemble garantissant un cadre de vie harmonieux et attractif,
- veiller à la variété des paysages et des identités et à se prémunir de toute uniformisation territoriale ;

- en matière d'habitat et de cadre de vie
- mettre en œuvre la politique communautaire de l'habitat en matière de renforcement de la production de logements, de mixité et d'équilibre social de l'habitat
- améliorer la cohésion sociale du territoire et créer les conditions d'un cadre de vie solidaire ;

- en matière de mobilité
- rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements au profit des modes de transport collectif ou

des modes doux,
- favoriser l'intermodalité ;

- en matière d'environnement
- préserver et mettre en valeur la rivière Tarn, principale ressource eau de l'agglomération ainsi que le réseau hydrographique des ruisseaux, valoriser et préserver la qualité paysagère des berges et la biodiversité des corridors écologiques,
- valoriser et préserver les richesses naturelles, rurales et paysagères, atouts de notre territoire ;

- en matière énergétique
- un développement urbain durable participant à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et à la préservation des ressources naturelles ;
- en matière d'aménagement numérique
- accompagner le développement du très haut débit sur le territoire et des réseaux de communication numériques.

Depuis sa prescription en décembre 2015, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T), l'élaboration du PLUi a franchi une étape importante: la définition des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Ces orientations sont issues d'un travail collaboratif particulièrement important qui a mobilisé nombre de représentants de l'agglomération et des communes au travers de diverses instances: comités de suivi, comités de pilotage, 12 commissions thématiques et territoriales, 2 séminaires dédiés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes de l'agglomération.

Parallèlement à cette démarche, avec l'appui de différents bureaux d'étude, l'agglomération conduit également l'état initial de l'environnement et le diagnostic agricole.

Le PADD « colonne vertébrale » du futur PLUi, exprime les enjeux de territoire, définit les stratégies et les choix d'aménagement. Il constitue la déclinaison du projet politique du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal et du conseil communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Ce débat sur les orientations générales qui est un débat sans vote doit permettre à l'ensemble des conseillers de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCOT arrêté et des objectifs d'élaboration du PLUi.

A ce stade de l'élaboration du document, il ne s'agit pas de « figer » le PADD dans sa version complète et définitive. Les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de guide à la suite des travaux du PLUi et à l'élaboration de l'ensemble des pièces du document qui sera soumis à l'arrêt.

La plaquette sur les orientations générales qui vous a été adressée avec les convocations à la présente séance s'articule selon 3 orientations principales :

Orientations n°1 Dessiner le Grand Albigeois de demain

1.1 Une croissance démographique pérenne qui s'appuie sur une offre de logements diversifiée et attractive « Un logement pour tous »

1.2 Renforcer l'attractivité économique et affirmer l'identité économique du territoire « Des emplois durables et diversifiés »

1.3 Conforter et améliorer la visibilité, l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération « Renforcer la centralité de l'Albigeois »

Orientations n°2 Organiser le Grand Albigeois de demain

2.1 Garantir un développement urbain équilibré « Un réseau multipolaire de communes ... »

2.2 Mettre en place les conditions d'une mobilité durable « Faciliter les mobilités et renforcer la complémentarité des territoires »

2.3 Préserver et mettre en valeur les paysages du Grand Albigeois « L'Albigeois, une signature paysagère unique »

Orientations n°3 Garantir le Grand Albigeois de demain

3.1 L'agriculture, une composante et une condition au développement « Pérenniser les espaces agricoles pour préserver le cadre de vie et l'économie locale »

3.2 Préserver et mettre en valeur les espaces de nature « Changer le regard sur la vocation des espaces »

3.3 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles « Œuvrer pour un développement territo-

rial respectueux de l'environnement... »

Par ailleurs, des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ont été fixés.

Sur cette base, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales, conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'Urbanisme.

Madame le Maire déclare le débat ouvert.

Le conseil de la commune de Marssac-sur-Tarn,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération de prescription pour l'élaboration du PLUI du 17 décembre 2015 prise par le conseil communautaire
Considérant que les orientations générales du PADD ont été présentées,
Considérant que le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-DONNE ACTE de la tenue du débat en application de l'article L153.12 du code de l'urbanisme

- DIT que l'ensemble des échanges du débat sera porté dans le compte-rendu de réunion.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2 - RACHAT DE CONCESSION AU COLUMBARIUM

Présentée par Madame Anne-Marie ROSÉ.

DELIBERATION

Madame CASTELLETA a acheté le 21/10/2005 une concession au columbarium d'une durée de 30 ans pour la somme de 228.67 € (152.45 part commune, 76.22 € part CCAS).

Pour des raisons personnelles, elle a souhaité ne plus utiliser la case dont elle est propriétaire et demande à pouvoir la rétrocéder à la commune.

Le montant de rachat par la commune serait le suivant (la part CCAS d'un montant de 76.22 € étant acquise) :
152.45 € : 30 ans = 5.08 €
Du 21/10/2005 au 21/10/2016 = 11 ans
5.08 € X 11 ans = 55.88 €
152.45 € - 55.88 € = 96.57 €

Il est proposé au Conseil de racheter la concession de Madame CASTELLETA au prix de 96,57 €. Celle-ci pourra ainsi être proposée à d'autres acheteurs potentiels.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTÉ le rachat de la concession au columbarium de Madame CASTELLETA au prix de 96.57 €

3 - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Présentée par Monsieur Joël LOUP

DELIBERATION

L'agent en charge des tâches comptables et de la paie des agents est titulaire sur un temps de travail de 28/35ème depuis le 1^{er} janvier 2012. Au cours du temps ses tâches se sont enrichies et diversifiées. Depuis un an sa charge de travail est telle qu'elle travaille régulièrement à temps complet et est rémunérée en heures complémentaires.

En conséquence, le groupe de travail «ressources humaines» propose au conseil Municipal de passer son poste à temps complet à partir du 1^{er} mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE le temps de travail du poste de l'agent en charge des tâches comptables et des salaires et le passe à temps plein à compter du 1^{er} mars 2017.

4 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentée par Joël LOUP

DELIBERATION

Considérant la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe
Considérant le reclassement au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du PPCR, du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, d'une part,

Considérant la création d'un poste adjoint administratif pour un temps de travail de 25h50, en remplacement d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le groupe de travail «ressources humaines» propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

ANCIEN	NBRE DE POSTES
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - temps complet	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe - temps complet	1
NOUVEAU	NBRE DE POSTE
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	1
Adjoint administratif – 25h50	1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs

5 - AVENANTS AU MARCHÉ DU COMPLEXE OMNISPORTS

Présentée par Thierry MALLÉ

DELIBERATION

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au marché du complexe omnisports. 7 lots sont concernés par de nouveaux avenants, pour un montant total de 27 375.71 € HT soit 32 850.85 € TTC.

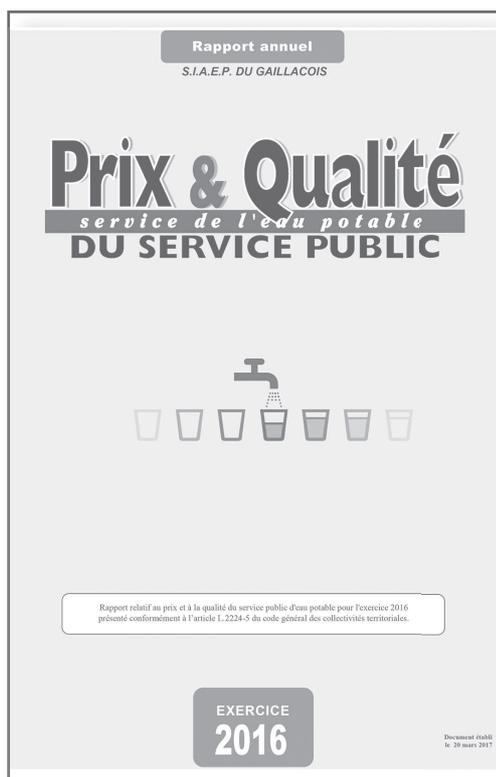
Le surcoût global de tous les avenants (ceux adoptés antérieurement + ceux-ci) représente 2.58 % du marché initial. Le coût total du marché s'élève donc à 2 171 486.43 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les avenants tels qu'annexés à la présente délibération.

La séance est levée à 20 h 45

Le rapport 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable du S.I.A.E.P. du Gaillacois est en ligne



Ce rapport, qui permet d'informer les usagers des vingt-sept communes couvertes par le syndicat, est public. Il est mis à la disposition des administrés sur le site du S.I.A.E.P. (www.siaep-gaillacois.fr) et aussi sur celui de la commune (www.marszac-sur-tarn.fr).

Il est également disponible en mairie.

En bref

Amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux



La commune a défini un programme d'actions pluri annuel pour répondre aux exigences de la loi en matière d'accessibilité des ERP* aux personnes handicapées. Une première phase de travaux a été lancée. Objectif : mettre en place, pour tous les ERP, des éclairages extérieurs avec commande automatique par système de détection de type radar afin de permettre le cheminement des personnes handicapées en toute sécurité depuis la place de parking aménagée jusqu'à l'entrée du bâtiment. Dix bâtiments sont concernés. Après consultation de plusieurs entreprises, le marché a été confié à l'entreprise Bouat. Les travaux sont en cours.

ERP* : Etablissement recevant du public

Lutte contre les chenilles processionnaires : un arrêté municipal précise les obligations des marssacois

Article 1^{er} : Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers relevant la présence de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie.

Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisible, les habitants feront appel à un moyen d'action adapté à la saison. Il pourra s'agir d'un moyen de lutte mécanique, biologique, de capture par phéromones sexuelles ou équivalent permettant des résultats similaires.

A titre d'informations, les modes de traitement pourront notamment être les suivants :

Lutte mécanique : chaque année, dès que les nids élaborés par les chenilles processionnaires du pin sont visibles et avant qu'ils ne soient trop importants et urticants, soit à titre indicatif et selon les variations du climat avant la mi-octobre, ceux-ci pourront être supprimés mécaniquement, les cocons seront ensuite incinérés (tout autre mode de destruction étant proscrit). A cette occasion, toutes les précautions nécessaires devront être prises (lunettes, masques, pantalons, manches longues).

Lutte biologique : chaque année, entre mi-septembre et mi-novembre, un traitement annuel préventif de la formation de cocons pourra être mis en œuvre dans les règles de l'art sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles.

La capture par phéromones sexuelles : l'installation de

pièges à phéromones sexuelles de mi-juin à mi-août permettra de limiter considérablement la reproduction sexuée et de prévenir les futures attaques.

Il pourra également être fait appel à un moyen d'action chimique exercé conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Il est fortement conseillé que ces moyens de lutte soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits homologués. Les services municipaux restent à la disposition des administrés pour

toutes informations complémentaires.

Article 3 : Dans tous les cas, l'accès aux chenilles processionnaires doit être empêché par tout moyen notamment pour les enfants et les animaux domestiques. Les poils urticants des chenilles sont libérés dès lors qu'elles identifient une situation d'agression pour leur colonie. Pour tout contact avéré ou soupçonné avec les poils urticants, un médecin doit être consulté de toute urgence.

Article 4 : Toute infraction aux prescriptions citées ci-dessus sera constatée et fera l'objet d'une part d'un procès-verbal qui sera transmis au Procureur de la République, et d'autre part d'une contravention de première classe.

Article 5 : Madame le Maire de la Commune de Marssac sur Tarn, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn, le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Marssac-sur-Tarn,
le 6 mars 2017

Madame le Maire,
Anne-Marie ROSÉ



Nos agents à l'honneur

Le 1^{er} mars élus et agents se sont retrouvés dans la salle du conseil municipal pour fêter la remise de la médaille d'honneur du travail à monsieur Joël Costes et le départ à la retraite de monsieur Guy Rivière.

Discours de madame le Maire

«Mesdames et Messieurs

...Je me tourne maintenant vers Joël Costes à qui je vais remettre ce soir la médaille de vermeil en reconnaissance de 30 années de travail à la mairie de Marssac.

C'est en avril 1986, monsieur Costes, que vous êtes rentré dans notre mairie en tant que stagiaire manoeuvre spécialisé à temps non complet. Vous aviez 21 ans et c'est Monsieur Gach, qui vous a embauché. C'était son 1er mandat et il avait le projet d'intégrer dans l'équipe municipale un jeune de marssac ayant des compétences en espaces verts. Ces compétences, vous les aviez, puisque vous étiez titulaire d'un CAP agricole, option horticole.

Vous êtes passé rapidement à temps complet et avez été titularisé en septembre de l'année suivante.



En 2000 vous avez bénéficié d'un avancement de grade en tant qu'agent d'entretien qualifié.

Par la suite, vous avez passé l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe que vous avez obtenu en octobre 2008. Ce qui vous a permis d'obtenir un avancement de grade dès le 1er janvier 2009.

Vous avez acquis le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en janvier 2011. Et vous avez été nommé au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe en janvier 2016.

Tout au long de votre carrière vous avez pris soin de vous former régulièrement en horticulture, fleurissement, produits phytosanitaires, entretien des terrains de sports, travaux en hauteur, sans compter le certificat d'aptitude à la conduite des engins en sécurité et le permis PL que vous avez passé en janvier 2014. En 30 ans de travail vous avez acquis une solide

expérience en espaces verts à laquelle font appel les élus de la commission cadre de vie, soucieux de l'amélioration de l'embellissement de Marssac. Cette expérience, vous la faite volontiers partager aux jeunes qui viennent en stage au service espaces verts de la mairie.

En dehors du travail, nous vous savons très sportif et notamment très impliqué dans la vie associative de Marssac au travers de l'association Marssac aventure



dont vous avez assuré la présidence pendant près de 10 ans. Avec les membres de l'association vous participez à de nombreuses compétitions de VTT et avez obtenu de belles victoires sportives.

Je vous remets aujourd'hui cette médaille de vermeil en reconnaissance de ces 30 années au service de la collectivité, en vous souhaitant une longue carrière encore, riche de médailles tout autant à la mairie que dans le domaine du sport.

Monsieur Guy Rivière

Votre carrière professionnelle, Monsieur Rivière, s'est déroulée successivement dans le secteur privé et dans le secteur public.

Et c'est dans le curriculum vitae que vous aviez



adressé à la mairie de Marssac dans les années 90 que j'ai puisé une partie des éléments qui me permette d'en retracer le chemin ce soir.

C'est ainsi que je sais que vous avez commencé à travailler à l'âge de 19 ans.



Votre premier poste était un poste de pompiste dans un village de Tarn et Garonne. Vous l'avez occupé pendant plus d'un an avant d'entrer, en 1976, dans une société SESO, une entreprise de travaux publics à Toulouse. Vous y avez travaillé pendant 11 ans en tant que chauffeur livreur et conducteur d'engins.

Vous avez quitté cette entreprise pour entrer dans la SATP Cancela, toujours dans le domaine des travaux publics, et toujours à Toulouse. Vous y avez occupé un emploi de magasinier durant 4 ans.

Votre recherche d'emploi vous a ensuite amené dans le Tarn, où vous avez travaillé à couffouleux, pour les établissements Cunac, à Albi, dans l'entreprise Xylochimie, à Terzac, pour l'entreprise Composants tarnais béton et à Marssac où vous avez obtenu en 1995 un premier contrat de 6 mois à la mairie sur un poste d'agent d'entretien.

Vous avez par la suite suivi une formation au Brevet Professionnel Agricole «Chef d'entreprise ou ouvrier hautement qualifié en jardins Espaces verts» qui est venu compléter les formations que vous aviez déjà suivies pour obtenir les permis poids lourds et la

licence de cariste.

Une fois votre Brevet professionnel agricole obtenu, vous avez immédiatement enchaîné avec un nouveau contrat d'un an à la mairie sur une poste d'agent d'entretien bâtiment et espaces verts.

Et c'est en 2000, sous la mandature de monsieur Dumont, que vous avez définitivement intégré les effectifs de notre collectivité en tant qu'agent d'entretien.

Vous avez eu ensuite à cœur de progresser au sein de la collectivité et pour cela vous n'avez pas hésité à suivre une formation préparatoire pour obtenir l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{er} classe. Vous l'avez passé avec succès en juillet 2012 et vous avez été nommé à ce grade en janvier 2013. Vous avez également suivi plusieurs formations complémentaires aux espaces verts.

Tout au long de ces 15 années passées au service de la commune, vous avez fait preuve, monsieur Rivière, d'une très grande conscience professionnelle.

Toujours matinal et toujours prêt à répondre présent, même les week-ends si les circonstances l'exigeaient, vous avez fait preuve d'un engagement constant dans votre travail au service de la collectivité.

Toujours sérieux et disponible, vous avez été un collègue discret, serviable et apprécié de tous. Et monsieur Costes, avec qui vous avez travaillé en binôme pendant toutes ces années, a toujours pu compter sur vos compétences et votre capacité à travailler en équipe.

Une retraite bien méritée s'ouvre maintenant devant vous. Nous savons que vous vous occupez avec soin de votre jardin et de votre maison et que vous aimez à pratiquer la marche et le vélo, seul ou avec votre épouse.

Nous vous souhaitons une belle et longue retraite, pleine de moments heureux partagés avec votre famille et tous ceux que vous aimez.»

Votre article dans le prochain Marssac info de mai ?

A envoyer avant le 15 avril 2017 à pascal.crepin@wanadoo.fr

Pas de fichiers en PDF
Textes sous word
Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris). Merci de votre compréhension.

Du côté de l'agglomération : les documents d'urbanisme mis en ligne sur le site du grand albigeois

Les dispositions réglementaires et cartographiques des PLU* et des POS* des 16 communes de l'agglomération de l'Albigeois sont désormais accessibles en ligne sur le site internet www.grand-albigeois.fr rubrique Cartographie.

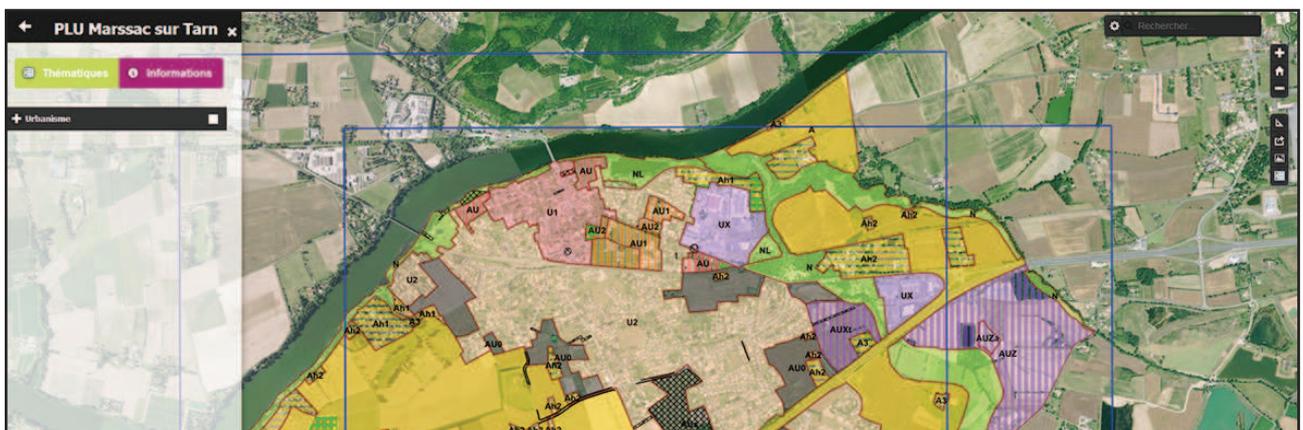
A partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone il est

maintenant possible de visualiser les documents graphiques des PLU ou POS, sur un secteur géographique ou sur une parcelle, de faire une recherche à partir d'une adresse et de connaître rapidement le règlement applicable sur une parcelle. D'autres fonctionnalités sont présentes dans cet espace cartographique très riche.

Un guide d'aide à l'utilisation est à votre disposition en bas, à gauche, de votre page écran.

www.grand-albigeois.fr

PLU* : Plan Local d'Urbanisme
POS* : Plan d'Occupation des Sols



Le vote par PROCURATION



Élections
présidentielle et législatives

Pour plus
d'informations
ouijevotefr

#OuiJeVote



Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

**L'élection Présidentielle aura lieu
les dimanches 23 avril et 7 mai 2017**

**Les élections Législatives auront lieu
les dimanches 11 et 18 juin 2017**

Grand loto de l'ADMR



Le 9 avril à 14h30

Grand LOTO du printemps Salle des fêtes de Marssac

Très nombreux lots !

Toute l'équipe des bénévoles de l'ADMR compte sur votre participation pour soutenir l'association.



« La référence du Service à la Personne »

Rue Tonimarié 81150 Marssac

Tél : 05 63 53 09 83

Accueil les lundis et jeudis

De 14h00 à 18h00

Le jour du vote je n'oublie pas !

Les bureaux de vote ouvrent à 8h et ferment à 19h.

Pour pouvoir voter les électeurs doivent obligatoirement présenter une pièce d'identité au bureau de vote :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photo
- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet

- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.



Activité printanière pour «Les Amis de l'Ecole»

Pour tenir compte des souhaits exprimés lors du sondage effectué auprès de toutes les familles l'association «Les Amis de l'Ecole» a proposé une après-midi récréative avec le clown Michou Midoux le Dimanche 26 Mars à 16h00 à la Salle des fêtes de Marssac Sur Tarn ; Des saynètes décalées, pour permettre de retrouver l'enfant qui sommeille en chacun de nous !

Clown depuis plus de 20 ans, atypique, toujours dans la recherche de l'interaction avec le public, il ne se prend jamais au sérieux et vous emmène dans son univers.

A l'heure où nous imprimons ce magazine nous ne connaissons malheureusement pas la fréquentation de cette nouvelle

manifestation que nous espérons fructueuse !

D'autre part, face au succès des années précédentes, l'association reconduit l'opération de vente des objets personnalisés : une boîte en métal qui trouvera sa place partout dans la maison, en vide poche, pour les bonbons, les bijoux, les crayons... Bon de commande à venir dans les cartables des enfants !

Toutes les recettes de ces actions seront reversées en faveur de la coopérative scolaire pour financer activités pédagogiques et sorties scolaires, pour les maternelles et primaires de l'école.

En vous remerciant pour votre soutien.

Les Amis de l'Ecole.

Camps d'été et chantier jeunes avec le centre de loisirs de la Clé des Champs

**CHANTIER
JEUNES !**

« Chantier jeune » avec William

Samedi 10 juin : Après-midi Action Citoyenne
du 10 au 13 juillet avec le chantier sur Marssac
et du 17 au 19 juillet avec un séjour sur Toulouse

15
13

CAMPS ÉTÉ 2017



Des camps de 3 à 5 jours accessibles à tous !



Des vacances à 100 à l'heure !



Cette année encore le centre de loisirs de la Clé des champs propose une large palette de camps d'été de 3, 4 ou 5 jours, ouverts aux enfants de 6 à 12 ans. Les 13-15 ans n'ont pas été oubliés avec un chantier jeune qui sera encadré par William.

Comment s'inscrire ?

Par Email : lacle.deschamps.reservation@gmail.com ou au siège de l'association à partir du lundi 27 mars

Le rendez-vous à ne pas manquer !

Réunion camps familles : mardi 13 juin à 18h30 au CLAE de Lagrave.

Présence indispensable des parents.

Plus de renseignements sur le site ou au siège de l'association.



lacle.deschamps.reservation@gmail.com

Fêtes de Marssac 5, 6 et 7 mai... tout est prêt !

Trois jours de fêtes pour célébrer le printemps, pour se retrouver et partager ensemble avec plaisir et émotion des moments de convivialité inoubliables !

Voilà une date à marquer dans vos agendas car 2017 sera encore un cru exceptionnel !

Du concert live, en passant par du spectacle cabaret rythmé par des tenues de plumes et paillettes avec, pour finir, un concert endiablé par un groupe musical déjanté... Tous ces spectacles qui sont gratuits vont mettre notre

petit village en «ébullition»... !

Eh puis, bien sûr, le feu d'artifice qui embrasera le ciel marssacois après le traditionnel repas gargantueux de moules / brochettes / frites du samedi.

Le dimanche, place au marché des créateurs et à la fête foraine.

Mais chut... nous vous donnons rendez-vous lors de notre passage à votre domicile afin de vous présenter le programme complet de la fête.

Merci de réserver un accueil chaleureux à tous ces bénévoles, ambassadeurs de notre vie associative. Votre contribution sera intégralement utilisée pour financer toutes les manifestations gratuites que le comité organise dans la commune afin de n'oublier personne.

D'avance, nous vous disons merci et à bientôt.

Le comité des fêtes

La Clé des Champs vous invite à une Soirée Info Familles

«Les dangers des réseaux sociaux pour nos enfants et le B.A.BA des bonnes pratiques»

Mardi 16 mai à 20h00



Animée par un professionnel diplômé

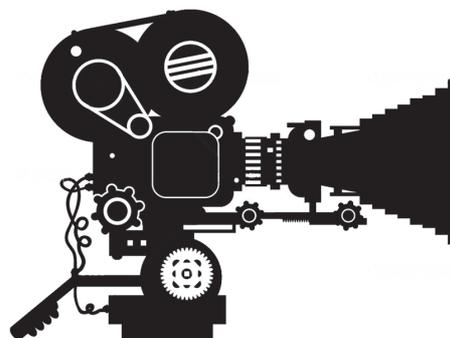
Ouvert aux parents (et aux enfants accompagnés de CM et +)

Salle du Conseil Municipal de Marssac

Entrée gratuite

aucune inscription nécessaire

(Prise en charge par l'association CLE DES CHAMPS)



Le 17 juin, Marssac fête le cinéma sous les étoiles !

Samedi 17 juin vers 22h30... à la tombée de la nuit, cinéma gratuit et en plein air

Dans le cadre de sa politique d'animation, la municipalité, en collaboration avec l'association Cinécran 81, organise une séance de cinéma en plein air, gratuite et ouverte à tous.

Elle aura lieu place de la Chapelle.

La date est d'ores et déjà fixée : ce sera le samedi 17 juin !

Pour le titre du film, surprise... Il vous sera dévoilé dans le prochain Marssac Info. Alors, si l'expérience vous tente, réservez d'ores et déjà votre soirée entre amis pour venir faire la fête sous les étoiles !

(Si mauvais temps, repli à la salle municipale)

Tables et chaises disponibles dès 19h pour partager un repas «tiré du sac». Café offert par la Mairie

MARSSAC EN FÊTE

5,6 et 7 Mai - Concerts et animations gratuits

Vendredi 5 mai → Spectacle de Majorettes - Retraite aux Flambeaux



→ Concert live



Samedi 6 mai → Concours de pétanque en doublette - 4 parties

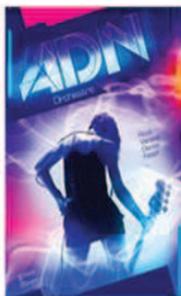
→ Restauration

MOULES-FRITES / BROCHETTE VIANDE-FRITES



Spectacle « Année 80 » - ADN

FEU D'ARTIFICE



Concert



Dimanche 7 mai → Concours de pétanque en doublette - 4 parties

→ Marché des Créateurs

Un premier trimestre bien rempli au Club des aînés ruraux

L'assemblée générale a eu lieu le 24 janvier en présence de madame Myriam Delarue, adjointe en charge des associations.

Au cours de cette assemblée, notre secrétaire, madame Naves, a présenté le bilan des activités de l'année 2006, une année riche et bien remplie.

Madame Grège, notre trésorière, a ensuite présenté le bilan comptable. Les soldes des comptes sont positifs et ont été approuvés à l'unanimité des adhérents présents. Le montant de la cotisation pour l'année 2017 reste au prix inchangé de 15 €.

Le Président, monsieur Roche, reprend du service pour les trois années à venir mais a-t-il bien précisé, ce seront les dernières. Mesdames Grège et Naves restent elles aussi à leur poste. Il y a des postes à pourvoir !

L'assemblée s'est terminée autour de la galette des rois accompagnée de boissons et café.

Le bilan des activités du trimestre est riche. Il y a eu la journée animée par la société RS Distribution avec présentation des produits de la société par un anima-

teur puis repas et loto avec des lots offerts par la société. Trente-quatre personnes ont participé à cette journée.

Il y eu aussi le repas annuel au restaurant «l'Impérial», toujours excellent, pour un prix de 15€ seulement pour les adhérents, le club prenant en charge la différence. Un car gratuit avait été mis à disposition des adhérents. Quatre-vingt-sept personnes ont participé à ces agapes dans la convivialité et la bonne humeur et notre accordéoniste Louis a assuré l'animation en nous donnant le «la» pour la bonne ambiance.

Le lundi 20 mars, cinq personnes ont également participé au «Remue-méninges» à la salle des aînés de Ranteil.

Enfin nous avons mis en place une petite randonnée de 4 à 5 kms qui a lieu tous les jeudis. Le rendez-vous se fait à l'arrêt du bus de la Poste, à 14h.

Le prochain trimestre sera tout aussi actif, c'est sûr.

Le Président Pierre Roche (05 63 55 41 07)

8 mai 1945

Madame le Maire et les Membres du Conseil Municipal, Monsieur Bernard MOSAGNA, Président du Comité FNACA de Marssac, ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie de la Commémoration du 8 mai 1945 qui aura lieu le 6 mai 2017, à 12 heures, au Monument aux Morts

A l'issue de celle-ci un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, le Conseil Général et le Comité des Fêtes, dans la salle du conseil municipal.

19 mars 2017, 55^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie



Lors du vin d'honneur offert par la mairie dans la salle du conseil municipal, Monsieur Bernard Mosagna, Président du comité FNACA de Marssac a remis la médaille commémorative du 55^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie à madame le Maire. Cette médaille vient en écho des paroles du message du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire lu par madame le Maire pendant la cérémonie, et qui a rappelé combien cette guerre, dont le nom était tu, a causé de souffrances et de douleurs chez tous ceux qui l'ont vécue.

Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Message du secrétaire d'Etat, chargé des Anciens combattants et de la mémoire (19 mars 2017)



Il y a cinquante-cinq ans les Accords d'Evian, signés le 18 mars 1962, officialisaient la sortie de huit années de combats qui ont endeuillé et déchiré plusieurs centaines de milliers de familles de part et d'autre de la Méditerranée. Cette guerre, dont le nom était tu, a causé des souffrances et des douleurs dont la vivacité des souvenirs nous rassemble, aujourd'hui, dans un même hommage.

Nous honorons la mémoire des combattants de ces conflits : les appelés et rappelés du contingent, les militaires de carrière, les membres des forces supplétives ou assimilés, les forces de l'ordre originaires de métropoles et d'Afrique du Nord.

Nous n'oublions pas les civils de toutes origines, de toutes confessions, victimes d'exactions, de représailles, déracinés de leur terre natale et désemparés à leur arrivée en métropole.

Enfin, nous pensons bien sûr aux disparus civils et militaires.

Le travail de mémoire est nécessaire d'abord, pour panser les plaies qui demeurent encore vives en France et en Algérie, ensuite pour les reconnaître toutes, afin de les rassembler dans une démarche de rapprochement des peuples.

S'il faut inscrire le souvenir des victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc dans notre mémoire collective, il nous appartient aussi de transmettre leur histoire aux plus jeunes de nos concitoyens. Pour que la paix, la solidarité et la tolérance s'érigent en ambition commune.

Plusieurs initiatives annoncées l'année dernière, par

le Président de la République François Hollande, à l'occasion du discours qu'il a prononcé lors de la journée du 19 mars verront le jour cette année.

L'exposition sur les mémoires de la guerre d'Algérie, de l'Office national des anciens combattants, illustrée de témoignages de ceux qui ont vécu l'histoire sera présentée d'ici la fin de l'année 2017, avec le concours de l'Education nationale, dans les collèges et les lycées.

Sous l'égide du ministère de la culture les plus belles pièces des collections des musées français sur l'histoire de la France et de l'Algérie seront exposées au Mucem, à Marseille.

Ces démarches historiques et mémorielles sont nécessaires pour lutter contre les tentations de raccourcis et de travestissements dont sont trop souvent l'objet les événements qui ont eu cours en Afrique du Nord il y a plus de cinquante-cinq ans.

Nous appuyer, avec lucidité, sur l'histoire comme entre la France et l'Algérie est la seule voie pour tisser des liens d'amitié et de fraternité, pour que nos deux peuples regardent ensemble vers l'avenir.



Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Un grand merci à nos annonceurs !



Il n'y a pas de petites économies, ce ne sont pas les élus qui vous diront le contraire ! Le 3 mars dernier, madame le Maire et les élus recevaient les annonceurs qui ont acheté un emplacement publicitaire sur le nouveau véhicule des services techniques de la mairie, permettant ainsi de solides économies pour le budget communal.

Des retombées positives pour la commune, mais pas seulement a indiqué Madame le maire dans son discours d'accueil, précisant qu'elles devraient l'être tout

autant pour les annonceurs car le véhicule circule sur toutes les routes et il ne passe pas inaperçu ! C'est une opération « gagnant-gagnant » où chaque partenaire trouve son compte, a-t-elle souligné, avant de remercier une dernière fois les entreprises et les inviter à partager un buffet bien garni.

Nos remerciement vont à :
AJ CREATION
ALLIANZ
AUX PETITS SOINS

BAT'IMMO France
BIBANOW LAUTIER SARL
BP TRANSPORTS
CARROSSERIE PELRAS
DSA FACADES
ELEGANCE CANINE
LES PETITS PAINS DE CLARYSSE
PLOMBERIE DEVEZE
PROFIL COIFFURE
SOREP SA
STATION TOTAL
SUD OUEST PEPINIERS
TOP PROXIMITE UTILE



Carnaval à l'école maternelle

Vendredi 3 Mars, c'était le carnaval à l'école maternelle (de la petite section au CP).

Tout le monde est arrivé déguisé, il y avait beaucoup d'émotion.

Chacun a pu présenter son déguisement aux autres élèves de sa classe avant le rassemblement de toutes les classes... C'est l'occasion d'échanger et de faire de belles descriptions !

Après le défilé dans la grande salle, nous nous sommes lancés des confettis... pour le plaisir des petits et des grands !

Les élèves de moyenne et grande sections avaient préparé des loups pour l'occasion.





Votre article dans le prochain Marssac info de mai ?

A envoyer avant le 15 avril 2017 à pascal.crepin@wanadoo.fr

Pas de fichiers en PDF

Textes sous word

Photos en JPEG

Attention : pour des raisons d'équité éditoriale et de budget, vos articles feront au maximum une demi page (environ 2 500 caractères, espaces compris).
Merci de votre compréhension.

Passage de flambeau à la station-service !

Après trente-cinq ans de bons et loyaux services à la station essence route de Toulouse à Marssac, monsieur Alain Delcros prend sa retraite.

Alain va profiter maintenant de son temps libre pour se reposer, s'amuser, découvrir, voyager... et éviter tout ce qui ressemble au travail !

Son successeur est monsieur Pascal Oléa qui gère déjà une station-service à Montredon Labessonnié.

En plus de la location de véhicules utilitaires, une nouvelle prestation viendra étoffer l'activité de ce commerce très ancien dans notre village : la réparation et le dépannage du matériel de motoculture et de jardinage.

Quel que soit le type de matériel, une panne arrive toujours au mauvais moment. C'est pourquoi il est toujours agréable de pouvoir compter sur des services compétents et proches de chez soi.

Bienvenu donc à Pascal et son équipe et bonne retraite à Alain et à son épouse... !



Dimanche 7 Mai 2017

Marssac / Tarn

Devant la salle des fêtes



Marché des Créateurs

De 10h00 à 18h00

Décoration, Bijoux, Vêtements, Accessoires de mode ...



Renseignements: brumedetierre@gmail.com

Marssac Rugby XIII

Il règne un bon état d'esprit à l'école de rugby à XIII de Marssac et c'est toujours dans la bonne humeur que tous se retrouvent, que ce soit aux entraînements ou aux différents tournois organisés dans le département. Des U7 aux U13, ils sont tous fiers de fouler les terrains de jeux. Preuve en est, au dernier tournoi de Marssac du 11 mars où tous nos jeunes s'en sont donnés à cœur joie. Nos premiers pas, guidés par Audrey, progressent de tournois en tournois et c'est un vrai plaisir de les voir évoluer. Les pupilles, pour leur première année, prennent de l'assurance et les benjamins s'aguerrissent de match en match.

Les beaux jours vont revenir et les tournois vont s'intensifier. Un essai vous intéresse ?

Contactez Claude au 06 69 56 50 17.

L'équipe U7 de Marssac avec Audrey



Vendredi 28 Avril 2017
MARSSAC SUR TARN

RANDO Marche VTT NOCTURNE



Circuit VTT de 25 Km



Nouveau circuit marche
de 12 Km

Départ des circuits à 21H

Une bouteille offerte (A retirer à la Cave de Labastide)

Gilet et lampe obligatoires

Contact : 06.30.58.27.29

Marssac Aventure en nocturne

Le vendredi 28 avril Marssac Aventure organise une randonnée VTT Nocturne de 25 km ainsi qu'une randonnée pédestre avec un nouveau circuit de 12 km.

Le départ aura lieu à la salle municipale de Marssac à 21h.

Inscription de 5 euros sur place, une bouteille sera offerte à tous les inscrits.

Amis vététistes et marcheurs, nous vous attendons nombreux pour partager un bon moment de convivialité.

N'oubliez pas vos frontales !

Marssac Aventure



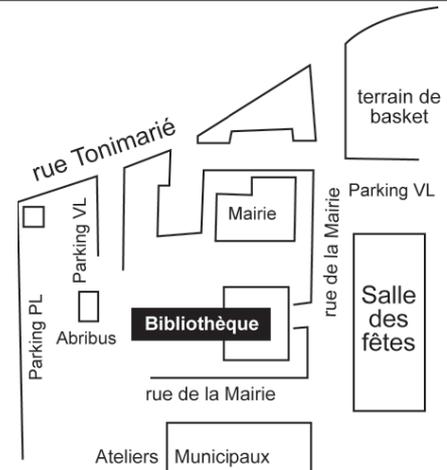
La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture : le mercredi de 15h00 à 17h30
le vendredi de 15h00 à 17h30
le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30

Cotisation : 6 euros/an - marssacbiblio@laposte.net

+ de 13 000 ouvrages dont 400 bandes dessinées



Bonjour,

Une brise printanière a soufflé sur la bibliothèque! En disposant les meubles autrement, nous avons gagné de la place et de la clarté. Nous avons besoin de nouvelles étagères et faisons appel à celles et ceux qui en ont (des métalliques de préférence, pour supporter le poids des livres) dont ils veulent se débarrasser. Merci de nous contacter au 05 63 53 12 11.

Ce mois-ci, venez découvrir, entre autres :

Un papillon dans la tempête de W. LUCIUS : (1^{er} tome d'une trilogie) – Un petit garçon est renversé par une voiture. Seul indice : il porte des habits traditionnels afghans de fille.

Le charme discret de l'intestin de G. ENDERS : avec humour, l'auteur retrace le voyage de la nourriture dans notre organisme.

De nombreux albums pour les enfants nous ont été donnés. Merci encore.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1^{er} Mars est à votre disposition à la bibliothèque.

A bientôt
I. KERVOËL

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompiers	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557

Frelons asiatiques : il est temps de piéger

Pour enrayer la prolifération du frelon asiatique, une mobilisation citoyenne est en cours. Des réunions, ateliers et appels aux volontaires ont eu lieu ces dernières semaines dans de nombreuses communes. L'objectif : installer des pièges dans des endroits ensoleillés, et si possible, à proximité des points d'eau. Le tout - et c'est la difficulté principale - en rendant ces pièges sélectifs afin de ne pas nuire aux autres insectes.

À vous de jouer ! Voici un modèle de piège particulièrement astucieux, fourni par l'Association action anti frelon asiatique (AAAFA). Il possède une « piste d'atterrissage », qui est plus adaptée au vol rectiligne des frelons qu'un simple goulot de bouteille. Mais surtout, il laisse la vie sauve à tous ses autres visiteurs. Suffisamment large pour les frelons asiatiques, son ouverture de 9 mm bloque les frelons européens afin de ne pas leur nuire. De même, sa « piste de décollage » permet aux petits insectes de s'en extraire facilement et une éponge en mousse les empêche de se noyer. Large de 5,5 mm, la sortie est quant à elle trop petite pour les frelons, mais suffisante pour permettre aux abeilles de s'envoler.

Pour le réaliser, rien de plus simple : il vous suffit de rassembler 2 bouteilles d'eau (identiques de préférence), 2 abaisses-langue (demandez-en à votre médecin, mais si vous n'en trouvez pas, des bâtonnets de glace peuvent faire l'affaire), 1 paire de ciseaux, de la colle, de la ficelle, une éponge, un peu de bière brune et du miel.

- Découpez les tiers supérieurs des deux bouteilles et collez les ensemble par la base pour former une sorte de toupie.

- Percez-y une ouverture de 9 mm de haut et de la largeur de votre premier abaisse-langue, que vous introduirez à l'intérieur.

- Fermez le bouchon du haut, afin d'éviter que la pluie ne pénètre dans votre piège, mais laissez celui du bas ouvert pour créer une nasse qui empêchera le frelon asiatique de remonter.

- Découpez une ouverture de 5,5 mm de haut dans la partie basse d'une de vos chutes de bouteille. Introduisez votre second abaisse-langue comme précédemment.

- Installez l'éponge, découpée à la forme voulue, et arrosez la d'un mélange de miel et de bière brune, qui repoussera les abeilles mais attirera

les frelons asiatiques. Si des abeilles venaient malgré tout à s'égarer dans votre piège, vous pouvez rajouter du vin blanc pour accroître la dissuasion.

- Refermez votre piège, sans colle, afin de pouvoir facilement le nettoyer. Vous n'avez plus qu'à l'accrocher en plein soleil avec votre ficelle. N'oubliez pas de renouveler l'appât tous les 15 jours.

- Lorsqu'une première reine frelon sera prise au piège, laissez-la à l'intérieur afin que ses phéromones attirent d'autres reines. Si elle ne meurt pas, vous pouvez passer votre piège 10 secondes au micro-onde, ou le congeler une heure afin de l'endormir, puis la découper avec des ciseaux.

Notons que le piégeage reste critiqué par certains biologistes, qui estiment qu'il faudrait développer un appât phéromonal, encore plus sélectif. Solution pour laquelle la recherche est embryonnaire, notamment du fait d'un manque de moyens dédiés.

Jean-Jacques Valette
www.wedemain.fr

